



Système efficient de gestion des aires protégées. Cas du Parc National des Virunga (Nord-Kivu, République Démocratique du Congo)

Muhindo Nzangi Butondo

Résumé

Face aux changements climatiques et à la disparition des espèces animales, végétales et du souci de protéger ces ressources pour des générations futures, la création des aires protégées est ainsi motivée. Les politiques internationales et nationales en font d'ailleurs des priorités. Ces politiques vont, parfois, à l'encontre des droits « acquis » des populations qui y habitaient et celles riveraines. C'est notamment le cas du Parc National des Virunga qui fait l'objet de cette étude. À travers quatre articulations, cet article exploite les pistes de gestion efficiente des aires protégées, en général, et de celle du Parc National des Virunga, en particulier.

Mots clés : aires protégées, Parc National des Virunga, gestion efficiente

Abstract

Faced with climate change and the disappearance of animal and plant species and the concern to protect these resources for future generations, the creation of protected areas is thus motivated. International and national policies have made this a priority. These policies sometimes go against the "acquired" rights of the populations living in and around these areas. This is particularly true of the Virunga National Park, which is the subject of this study. Through four articulations, this article explores ways of efficiently managing protected areas, in general, and the Virunga National Park, in particular.

Keywords: protected areas, Virunga National Park, efficient management

Introduction générale

Depuis la création de l'homme et dans sa vie en symbiose avec la nature, les relations homme-nature ont toujours été caractérisées par un antagonisme qui parfois a conduit l'homme à oublier que sa propre survie dépend aussi de la nature. La destruction des forêts, l'extension des espaces désertiques, la disparition progressive de la faune et de la flore, l'érosion du sol, la pollution de l'air sont autant de symptômes des actions inappropriées de l'homme sur la nature créant un d'un déséquilibre interne du système écologique de la terre. La dégradation du système écologique ne s'explique que par les interventions cumulées agissant les unes sur les autres et renforçant mutuellement leurs effets sur la nature et le climat. Toutes ces interventions humaines sont motivées par la recherche du bien-être. Ainsi donc la question de la conciliation entre le développement économique et l'environnement se pose.

Plusieurs auteurs classiques ont considéré par erreur le capital naturel comme un bien libre inépuisable¹, même s'il est en quantité limitée. La théorie ricardienne sur la rente de Ricardo précise que «Les richesses naturelles sont inépuisables, car sans cela, nous ne les obtiendrons pas gratuitement. Ne pouvant être multipliées ni épuisées, elles ne sont pas l'objet de la science économique »². D'autres classiques comme Adam Smith, Robert Malthus, John Stuart Mill limitent les frontières de l'économie à la seule sphère marchande. La logique de croissance infinie propre au capitalisme est physiquement insoutenable, comme le souligne Jacques Généreux³. Tant que notre mode de vie repose sur la consommation d'un capital non reproductible, il n'est, par définition, pas reproductible indéfiniment.

¹ Un bien libre ou naturel est un bien disponible gratuitement et dont la production ne nécessite aucun travail humain : par exemple l'air que nous respirons. (Dictionnaire d'économie et des sciences sociales).

² Généreux, J., « Le développement durable est-il soutenable ? », in *Alternatives économiques*, n°206, septembre 2002, pp. 22-23 ; Barde, J. Ph., *Op. Cit.*, p. 22.

³ *Ibidem*

A la menace d'un inéluctable épuisement des ressources, des préoccupations nouvelles comme les problèmes de santé publique associés à la pollution, le trou dans la couche d'ozone, l'effet de serre et le changement climatique ont accentué la crainte majeure qui semble désormais, moins de manquer de ressources que d'être au contraire, encore en mesure d'en consommer assez pour rendre la planète invivable. C'est ainsi certains courants écologistes caractérisés des radicaux ont proposé le changement dans le mode de vie ainsi que le système économique, comme seul moyen de combattre cette funeste perspective, afin de mettre en terme rapide à la destruction du patrimoine naturel»¹.

Selon Nicolas Georgescu-Roegen², une autre excellente raison de prôner la décroissance au moins dans les pays du Nord pour ralentir la destruction de l'environnement, réside dans l'impératif de développement des pays du sud. Selon lui, dans un monde où 20% d'habitants du Nord consomment 80 % de ressources mondiales, l'engagement du sud dans un mouvement mondial pour le développement durable est politiquement insoutenable s'il ne consiste pas à redistribuer la consommation des ressources à son profit.

Généreux³ conclut que la décroissance au profit d'un développement durable soutenu est impossible et socialement inacceptable, quand on considère les problèmes sociaux insolubles auxquels les sociétés modernes sont confrontées dès que la croissance est seulement ralentie.

Il est évident qu'un recul annuel permanent de la production de 1% ou même de 0,5 % engendrerait un véritable chaos social. Selon lui, seules les dictatures effroyables pourraient l'imposer avant de s'orienter rapidement vers une autre solution. Les réflexions sur « la croissance zéro » prôné par certains économistes classiques montre la prise de conscience que la

¹ *Ibidem*

² *Ibidem*

³ Généreux, J., *Op. Cit.*, pp. 22-23.

disponibilité des ressources naturelles et singulièrement des terres cultivables, constituait un facteur limitant de la croissance. Ce pessimisme des classiques sera approfondi après un ensemble de faits économiques survenus après la deuxième guerre mondiale. La période de la croissance accélérée a subi une remise en cause radicale avec la prise de conscience de la multiplication des pollutions et du gaspillage des ressources naturelles.

De par ces analyses classiques, l'économie ne connaît dès lors que deux phénomènes: la production et la consommation. Et donc, tout phénomène qui ne se traduit pas par un échange monétaire sur un marché est ignoré par le système économique.

À la sortie du processus de production, on retrouve deux types de produits: les produits destinés à la vente et les déchets. Les Anglo-saxons parlent d'outputs (extrants) pour désigner tout ce qui sort du processus de production à savoir les « goods » (biens) et les « bads » (maux, ces derniers désignant les déchets au sens large, y compris la pollution).

De même la consommation n'est seulement pas l'usure ou la destruction des biens, mais aussi leur transformation en résidus.

À partir du moment où l'économie ignore un phénomène, il en résulte d'évidentes erreurs de gestion. L'exemple des déchets issus des activités économiques humaines, des effets des activités économiques humaines préoccupent des plus en plus. C'est ainsi qu'en étudiant les aspects néfastes du processus économique qu'on peut estimer son coût réel dans la société. Ce phénomène d'une exploitation désordonnée de la nature spécialement des aires protégées comme dans des zones peuplées de la province du Nord-Kivu s'est amplifié. On peut ainsi se poser la question comment les autorités locales et nationales gèrent des aires protégées spécialement le Parc National de la Virunga face aux violations quotidiennes du parc par les populations riveraine. Cet article analyse ainsi le système de gestion Parc National des Virunga mis en place par les autorités de l'Institut Congolais de Conservation de la Nature (ICCN) ayant un effet réel sur le bien-être des populations riveraines des parcs. La faiblesse de système de conservation (plus répressif que consensuel) explique en partie une cohabitation chahutée

entre la population et le parc dont les limites sont souvent contestées par les populations riveraines.

Pour répondre à cette question principale, cette étude s'est fixé des objectifs spécifiques suivants :

- Inventorier les différentes mesures prises dans le cadre de la protection de Parc national de la Virunga
- L'analyse de la gestion des terres de parcs pour éviter toute spoliation par des populations souveraines

Pour réaliser les différents objectifs, nous avons recouru aux approches socio-historiques et environnementales aux techniques d'enquête et aux récits recueillis auprès des populations locales et auprès de gestionnaire du parc. Cette étude comprend deux points à savoir une brève présentation du parc de la Virunga et les différentes mesures qui ont été prise dans le cadre de sa protection et de sa conservation.

1. Gouvernance administrative du parc national des Virunga

Ce point va consister à circonscrire la gouvernance administrative du Parc National des Virunga.

1.1. Gestion administrative du PNVI

Le Parc National des Virunga est l'une des réserves naturelles intégrales ou quasi intégrales de la RDC gérées par l' «Institut congolais pour la conservation de la nature », ICCN en sigle, un établissement public doté de la personnalité juridique et soumis au contrôle du ministère de l'environnement, conservation de la nature et tourisme. La loi n° 75-023 du 22 juillet 1975 portant le statut de l'ICCN, leur donne, à son article deuxième, les attributions suivantes :

- Assurer, sous l'autorité du commissaire d'Etat à l'environnement, conservation de la nature et tourisme, la protection de la faune et de la flore dans les réserves naturelles intégrantes ou quasi intégrantes ;

- y favoriser la recherche scientifique et le tourisme dans le respect des principes fondamentaux de la conservation de la nature ;
- Gérer les stations sites «de capture » établis dans les réserves ou en dehors des réserves¹.

L'ICCN est géré par un Délégué Général assisté d'un Délégué Général Adjoint qui tous siègent à Kinshasa. Ils sont nommés par le président de la République. Le Délégué Général dispose de tous les pouvoirs nécessaires pour gérer les affaires de l'Institut. À l'exception du Délégué Général et du Délégué Général Adjoint, les membres du personnel sont liés à l'Institut par des contrats d'emploi établis conformément aux dispositions du règlement d'ordre intérieur. L'article 10 de cette loi organique dispose que le personnel de l'Institut se divise en deux catégories: le personnel administratif et le personnel technico-scientifique, comprenant notamment les conservateurs de réserves, les chercheurs et les gardes.

Les membres du personnel sont nommés et révoqués par le Délégué Général.

Toutefois, l'engagement et la révocation d'un membre du personnel ayant au moins le grade de conservateur ou de chercheur ne peut se faire qu'avec l'accord du commissaire d'état (Ministre) à l'environnement, conservation de la nature et tourisme. Les conservateurs des réserves naturelles sont officiers de police judiciaire. Leur compétence matérielle est limitée aux infractions définies par la loi, à la législation sur la chasse et la pêche et à la législation sur le régime forestier. Leur compétence territoriale s'étend sur le territoire de la réserve naturelle où ils sont affectés, ainsi que sur une zone de 50 km autour de la réserve.

Les gardes assistent les conservateurs dans leur fonction d'officier de police judiciaire. Ils sont revêtus d'un uniforme et pourvus d'une arme à feu.

Le Parc National des Virunga quant à lui, est géré par l'Institut

¹ Loi n° 75-023 du 22 juillet 1975 portant Statuts de l'ICCN.

congolais pour la conservation de la nature à la direction provinciale du Nord-Kivu qui reçoit le rapport de trois conservateurs en chef du parc. Il s'agit du conservateur de la station de Rumangabo au secteur sud, du conservateur en chef de la station Rwindi au secteur centre et enfin de conservateur en chef de la station Mutsora au secteur Nord. Les conservateurs en chef sont secondés par les conservateurs assistants. Les postes de patrouille dirigés par le chef de poste de patrouille (un garde) sont chargés de la surveillance des infractions au parc. Ainsi il existe 84 postes de patrouille dont 49 sont opérationnels et 35 non opérationnels.

Cependant, nous devons noter qu'à la création du PNA, le roi de Belgique avait mis en place l'Institut des Parcs Nationaux qui avait pour mission de protéger la faune et la flore dans les territoires qui lui sont réservés, d'y favoriser les recherches scientifiques ainsi que d'encourager le tourisme pour autant que ceci soit compatible avec la protection de la nature.

Cette armature mise en place pour gérer le parc a connu beaucoup de failles qui ne lui ont pas permis de favoriser le développement du parc lui-même et de la population riveraine. Ces insuffisances institutionnelles peuvent se résumer par quatre observations à savoir :

- **La centralisation du pouvoir décisionnel** à Kinshasa, loin du champ d'investigation.

Pour autoriser l'entrée d'une équipe de recherche dans le parc, il faut l'approbation du Délégué Général à Kinshasa. Pour engager ou suspendre un conservateur dans n'importe quel coin du parc, il faut au préalable que le Délégué Général de l'Institut des parcs décroche l'accord du ministre de l'environnement. Cette lourdeur dans la prise des décisions provoque une grande inertie ;

- **Le Parc National des Virunga** est très vaste et rencontre beaucoup de difficultés qu'il lui convient d'être géré par un organe autonome qui prend toutes les décisions nécessaires à son épanouissement. L'ICCN gère tous les parcs et réserves nationaux de la RDC, qui est un pays particulièrement garni d'aires protégées, chacune d'elles ayant ses problèmes. Il convient donc que

le Parc National des Virunga ait son organe de gestion propre ayant une autonomie fonctionnelle et financière mais soumis au contrôle de l'Etat congolais à travers le ministère de tutelle;

- Dans **sa structure fonctionnelle, l'ICCN comprend seulement deux divisions techniques pour la gestion du parc** notamment la division de la conservation et la division de recherche. Conserver un si grand domaine (aussi vaste que la République du Rwanda) avec des relations non sereines face à la population, sans avoir des divisions spéciales chargées des relations avec les populations riveraines est une entorse. Le Parc National des Virunga devrait dans ses relations avec les populations, mettre en place des divisions d'accompagnement au développement et de gestion des problèmes posés par la survie autour du parc;

- La dépendance de l'ICCN d'abord de la présidence de la République par l'ordonnance loi n° 67-514 du 1^{er} décembre 1967, modifiée par l'ordonnance loi n° 18 du 15 novembre 1969 et au ministère de l'environnement par la loi n° 75-023 du 22 juillet 1975 portant statuts de l'ICCN, ont accentué la dilapidation des fonds du parc entre les mains des kleptomanes qui ont fait sombrer le pays dans la désolation et la pauvreté.

1.2. Cadre juridique du Parc National des Virunga

Le décret royal du 21 avril 1925 créant le Parc National Albert le place sous statuts d'une «réserve naturelle intégrale» et le soumet au principe de «conservation absolue» prononcé dans le discours du Roi Léopold III le 16 novembre 1933 à Londres.

Aujourd'hui le parc est régi par la loi n°18 du 15 novembre 1969. En son article deuxième elle stipule que «Les parcs nationaux actuellement existants à savoir le Parc National Albert, le Parc National de la Garamba et le Parc National de l'Upemba, constituent des réserves naturelles intégrales. Ils sont régis par des textes spéciaux qui les concernent et par la présente ordonnance loi. Ayant été domanialisées, les terres situées à l'intérieur des parcs ne peuvent former le siège de droits coutumiers autres que ceux qui

ont été expressément réservés»¹.

Il est donc interdit de pénétrer, circuler, camper et séjourner dans les réserves, d'y introduire des chiens, des pièges, des aunes à feu, d'y détenir, transporter ou d'en exporter des animaux sauvages vivants, les peaux ou autres dépouilles ou des produits végétaux non cultivés. L'interdiction de circuler ne s'applique ni aux fonctionnaires dans l'exercice de leurs fonctions, ni aux ministres des cultes, ni aux médecins ou auxiliaires médecins appelés d'urgence auprès d'un malade ou d'un blessé, ni à leur caravane ou leur suite, ni aux personnes habitant les terres situées à l'intérieur d'une réserve intégrante.

L'article 5 énumère les activités interdites dans la réserve. Il est donc interdit:

- De poursuivre, chasser, capturer, détruire, effrayer ou troubler, de quelque façon que ce soit, toute espèce animale sauvage, même les animaux réputés nuisibles, sauf le cas de légitime défense;
- De prendre ou de détruire les œufs et les nids ;
- D'abattre, de détruire, de déraciner ou d'enlever les plantes ou les arbres non cultivés;
- D'introduire n'importe quelle espèce d'animal ou de plante;
- De faire des fouilles, terrassement, sondages, prélèvement de matériaux et tous les autres travaux de nature à modifier l'aspect du terrain ou de la végétation;
- De bloquer les rivières, de prélever ou de polluer directement ou indirectement les eaux;
- De se livrer à tout fait de pêche;
- De faire évoluer un aéronef à une hauteur inférieure à 3000 mètres.

À l'article 6, il est prévu « qu'en vue d'organiser le tourisme ou de permettre les déplacements indispensables au développement économique des populations, l'Institut peut, par dérogation aux dispositions de l'article 4,

¹ Cf. XXX, *Rapport d'enquêtes pour les droits indigènes*, Op. cit., p. 7.

autoriser l'entrée, la circulation, le séjour et le campement dans les parties des réserves intégrales qu'il désigne. »1

Les limites du Parc National des Virunga ont été fixées par une loi. L'Institut de la conservation ne peut modifier les limites. Elles ne peuvent être modifiées que par une autre loi.

Cependant, dans le Parc National des Virunga, il y a des dérogations spéciales pour les populations riveraines. Il s'agit du droit de chasse dans certaines zones bien déterminées par l'Institut (malheureusement ces terres ont été converties en zone de chasse interdite) et la pêche sur le lac Edouard dans les endroits du parc bien déterminés. Il s'agit de la pêcherie de Vitshumbi et de la pêcherie de Kyavinyonge. Les concessions des pêcheries appartiennent au parc même si elles sont habitées par la population des pêcheurs.

2. Système de gestion et mesures pour lutter contre la spoliation du parc

La recherche d'une solution durable au conflit qui ronge actuellement la population riveraine du Parc National des Virunga et les autorités de l'ICCN divise les chercheurs qui s'y impliquent.

Pour les uns (Kacheche, Kakule Bulembo Mwame, ...) il faut une précision des limites du parc pour une meilleure séparation des terres appartenant au domaine du Parc National des Virunga et celles des indigènes. Pour les autres (Réseau CREF, RMIPAT, ICCN et Kacheche), il faudra intensifier le processus de glissement des populations riveraines du parc vers les régions moins peuplées.

Bien que tous ne définissent pas la conservation participative, ils sont unanimes qu'elle devrait être envisagée pour contribuer au maintien en harmonie des relations entre le parc et la population riveraine.

Avant de présenter notre point de vue sur ces modes de résolution du conflit qui s'inscrit dans la troisième logique par un approfondissement des principes, faisons un bref commentaire critique sur les deux premières propositions.

2.1. Précision des limites et glissement des populations

La précision des limites du parc et le glissement des populations riveraines constituent un premier segment sur lequel les gestionnaires du parc peuvent jouer.

2.1.1. Précision des limites

Cette solution comprend à son sein deux réalités qui conditionnent sa compréhension. Pour Kacheche les limites du Parc National des Virunga avaient été tracées dès sa création, en commun accord avec la population riveraine, mais avec le temps on ne sait plus avec précision les vraies limites. Et donc pour eux, il faut identifier avec les anciens de deux côtés les lieux de bornes et y implanter des pancartes pour la délimitation définitive. C'est dans ce cadre que PEVI a lancé en 2003 les opérations de limitation et que l'UNESCO fait, par satellite des opérations d'identification des limites d'avant l'indépendance depuis le début de l'année 2005.

Pour les autres, Kakule Bulembo, Kuno Tembo¹, après le départ des gardes parc blancs, les nouveaux recrutés noirs avaient procédé à des changements unilatéraux des limites, puisque les chefs coutumiers riverains n'étaient pas en bon terme avec eux. En outre, l'identification des limites qui s'en est suivie, ne tenait plus compte des déplacements arbitraires de ses limites. Et donc, il faudrait revoir toutes les limites en cherchant les bornes les plus anciennes pour revenir aux vraies limites.

Bien que ces actes aient été posés dans une moindre mesure, et que dans nos considérations nous ne les ignorons pas car ayant retrouvé plusieurs problèmes de ce genre dans les enquêtes, la question des limites résout peu le problème existant.

À notre avis, les limites ne sont citées que pour justifier l'invasion. D'ailleurs les chefs coutumiers sont d'avis que ces limites avaient été fixées unilatéralement par les colons. Dans leur exposé du 15 avril 2006 à Lubero

¹ Kuno Tembo, La problématique du conflit entre Parc National des Virunga et la population en territoire de Lubero, Mémoire, U.C.G., 2003-2004.

cité, les chefs coutumiers du Graben ont dévoilé le mystère autour de la fixation des limites. Selon eux, un certain blanc qu'ils ont surnommé «Dawili » était arrivé avant 1934 ; il demanda les noms des sommets de collines qui étaient déjà habités, y planta des bornes. Les vieux l'ont qualifié de fou, puisqu'il ne voulait pas expliquer pourquoi il le faisait¹.

Les faits ont d'ailleurs démontré que le rétablissement des limites fait naître beaucoup de conflits. Et donc il ne constitue pas une voie de résolution des conflits. On sait que ces limites ont été fixées dans un contexte de colonisation et qu'en réalité ce n'est pas là le centre du problème.

2.1.2. Glissement de la population

Cette alternative est présentée par plusieurs comme la solution plus ou moins durable au problème de conflit quasi-permanent entre le parc et la population locale. Bien que cela soit ainsi présenté, nous avons mené nos investigations pour essayer de déterminer les raisons majeures qui handicapent cette politique. Il s'agit :

1. Attachement aux terres ancestrales

À moins que la force soit utilisée comme c'était le cas pendant la création du parc, la population du Nord-Kivu tout entier est attachée à ses terres, selon l'adage qui dit que « un peuple sans terre est un peuple sans culture. »

Lors d'une interview avec les chefs coutumiers du Graben lacustre à Lubero le 15 avril 2006, ceux-ci ont été tous unanimes pour s'opposer radicalement au glissement pour des raisons que nous avons qualifiées économiques et culturelles :

- Il est inacceptable d'abandonner sa terre et d'accepter en contrepartie devenir vassal sur une autre terre ;

¹ Cf. Exposé des chefs coutumiers de Graben Lacustre, réunion entre Parc et chefs coutumiers du territoire de Lubero, du 15 avril 2006.

- On ne peut pas déplacer la coutume (en terme local « abalimu ») d'un territoire à un autre car le pouvoir des coutumiers est fondé sur j'existence d'une terre dans laquelle les ancêtres furent enterrés;
- L'abandon des redevances va à l'encontre de la coutume;
- L'inadaptation au climat, surtout pour les femmes et les enfants constitue un grave problème de santé.

Ces arguments sont partagés par les populations concernées à telle enseigne qu'ils peuvent constituer un grand blocage pour des candidats volontaires au glissement. Cependant les difficultés évoquées peuvent être surmontées si toutes les conditions de glissement sont réunies pour aider les glissés à mener une vie meilleure que celle d'avant.

2. Insécurité dans les zones d'accueil

Dans la majorité des terres proposées pour l'accueil des candidats au glissement, le niveau d'insécurité est important suite à la présence des milices rwandaises qui commettent des exactions sur les populations locales.

Dans nos enquêtes menées à Musasa-Katimbya en 2005, la population a déclaré elle-même que l'insécurité constitue le deuxième grand problème qui parfois décourage *les* glissés et occasionne le retour des autres vers les zones de provenance. Le glissement n'est pas actuellement opportun.

3. Processus de glissement mal organisé

Le milieu d'accueil proposé est dépourvu d'infrastructures minimales: écoles, poste de santé, route, boutiques, etc.

Au cours de nos enquêtes menées à Musasa-Katimbya, nous avons rencontré juste une petite pharmacie à Katimbya, de trois ou quatre produits, une classe qui venait de commencer depuis un mois mais sans enseignant fixe et où étaient mêlés les enfants de tous les âges. Les routes sont quasi inexistantes.

Parmi les grands problèmes soulevés par la population, surtout féminine, l'accès difficile au marché par manque d'infrastructures routières. Pour qu'une femme de Katimbya vende ses produits agricoles et achète en

contrepartie du sel, d'huile et autres petits articles manufacturés, il lui faut effectuer une demi-journée de marche avant d'atteindre le marché de Muhangi. Étant donné qu'elles transportent tout au dos, ce travail est pénible.

La réussite du glissement est donc conditionnée au préalable par l'existence de certaines infrastructures économiques de base comme les routes pour rendre le milieu accessible. En outre, la stratégie de regroupement des populations dans des villages pourrait être envisagée pour permettre l'établissement des marchés et l'organisation d'une vie communautaire.

4. Coût financier du glissement de la population

Si nous considérons, comme dans le rapport du Réseau CREF¹ que la population du Nord-Kivu habite sur 30 % de son territoire (d'une superficie totale de 59631 km²) donc 427.000² habitants selon les statistiques de 2004 sur 17889 km², nous arrivons à une densité de 239 habitants / km². Si nous soustrayons de ces 30 % les 800 km² du Parc National des Virunga, nous avoisinons une superficie habitée de 17089,3 km² qui représente une densité de 250 habitants par km².

Si en plus, nous allons plus loin en soustrayant les vastes étendues du territoire occupées par les grands fermiers, nous nous rendons directement compte que la population du Nord-Kivu est concentrée dans une bande de terre à moins de 50 km du Parc National des Virunga, et que la densité agricole est très élevée à telle enseigne que les candidats au glissement sont très nombreux. Cela pour plaider en faveur d'un processus lourd et donc lent mais continue qui concerne non seulement les riverains du parc, mais aussi et surtout les habitants des zones montagneuses densément peuplées.

5. Coût environnemental du glissement des populations

Le glissement des populations vers la forêt équatoriale constitue une

¹ XXX, État des lieux de la cohabitation pacifique entre les aires protégées et les communautés locales et peuples autochtones pygmées au Nord-Kivu, p. 62.

² Ibidem

source de dégradation sérieuse de l'environnement suite à les pratiques agricoles qui provoquent la déforestation.

En effet, dans notre enquête réalisée à Katimbya, il nous a été révélé par les glissés eux-mêmes que chaque individu glissé occupe une étendue de terre en moyenne de 8 hectares pour ses propres plantations. Et que la zone est maintenant envahie par les grands commerçants qui achètent des concessions pour l'élevage du gros bétail. En outre, les glissés, face à leurs moyens rudimentaires brûlent la forêt pour débrousser.

À ce rythme toute la forêt va disparaître compte d'une croissance importante des populations locales. Le glissement n'apparaît pas comme une solution durable.

En outre, le sol de la forêt équatoriale n'est pas si fertile par rapport aux sols volcaniques du Parc National des Virunga. Dans notre enquête de Katimbya, les populations glissées qui viennent d'y passer plus de cinq ans ont révélé qu'après deux ou trois saisons de culture, le rendement agricole du sol diminue fortement et les plantes sont attaquées par les maladies.

Si l'on suppose par ailleurs que la moitié de la population concernée par les problèmes d'accès à la terre devra être glissée, dans moins de 30 ans, le problème reviendra au même dans les zones de refuge. Ainsi on n'aura rien résolu en résolvant un problème par la création d'un autre similaire.

En définitive, face aux défis du glissement de la population ci-haut relevés, nous envisageons que d'autres formes de stratégies comme la réforme agricole, le changement du système de protection du parc, la création des emplois dans le secteur agro-industriel et l'adoption des politiques démographiques appropriées, pourront aussi résoudre le problème. C'est pour cela que dans ce travail, nous considérons le glissement comme un processus de résolution du problème à long terme. Par conséquent, la résolution intermédiaire du conflit peut s'envisager localement sur base d'alternatives possibles.

2.1.3. Justifications du système

Nous pouvons simplifier le problème parc-population en deux paradigmes qui cohabitent difficilement: la survie d'une population pauvre sans terre et ne vivant que de l'agriculture et la conservation absolue du parc.

A un problème de survie immédiate, la solution n'est pas d'octroyer des tôles pour la construction d'écoles, ni la construction d'un centre de santé... mais plutôt rendre la terre plus accessible pour stimuler la production agricole. Le revenu du paysan augmenterait, tout en gardant les terres les plus utiles et riches en biodiversité dans les zones dûment protégées. Ce système, dans le contexte que nous venons de décrire détermine certains principes et présente des avantages.

1. Principes du système

Ce système a un principe fondamental dont les faces forment une trilogie : « POUR UNE CONSERVATION PARTICIPATIVE, INTÉGRATIVE ET RATIONNELLE »

La conservation participative: Comme souligné précédemment, il s'agit de prendre la population locale et autochtone comme partie prenante dans la protection de la zone protégée. Ainsi, il faut insérer les objectifs de survie de la population dans la protection par la promotion de leurs activités économiques.

La conservation intégrative: il s'agit simplement d'intégrer la population riveraine dans les organes de prise de décisions de façon à s'approprier le parc.

La conservation rationnelle: c'est une simplification des mesures de protection dans les endroits où les circonstances tel que celles-ci risqueraient de compromettre la vie économique d'une population. Cela s'inscrit dans la logique de ce que Jetté - Soucy écrit: « ce n'est donc pas en se niant lui-même que l'homme peut se rapprocher de la nature, car, en désavouant l'esprit qui le fonde, l'homme ne devient pas nature, mais débris

de la nature »¹.

2. Avantages du système

«Dans un contexte de conflit parfois sanglant, la seule façon de rétablir la confiance est de transformer les 'énergies utilisées pour le combat en une véritable dynamique économique et de développement basée sur une coopération mutuelle»²

Nous sommes convaincu qu'en concédant à la population riveraine une partie moins importante du parc (pas plus que 30 %) pour les activités économiques (surtout agricoles) qui déboucheront sur la création des comités de dialogue (une véritable structuration de la population concernée), une surveillance commune des cultures et une taxe de développement agricole gérée conjointement, on peut aboutir à un véritable rétablissement de confiance pour une protection durable et concertée de la biodiversité exceptionnelle du Parc National des Virunga.

Ce système est un élan économiquement viable de toute la région du Nord-Kivu et va constituer autour du parc des véritables pôles de développement économique. Ce qui a comme acquis : la disponibilité dans toute la province des produits vivriers; dans la lutte contre l'insécurité alimentaire, l'élévation du niveau de vie des populations rurales, une des conditions de la lutte contre la pauvreté.

Ce système crée des ressources au parc par une certaine taxation des cultures dans le parc et devient une base du développement de l'éco-tourisme, par la promotion du secteur hôtelier autour du parc et la collaboration de la population locale avec les touristes.

Ce système est une véritable appropriation du parc par la population elle-même qui se sent pratiquement intégrée dans les organes

¹Cf Jetté-Soucy, N., « Pour une écologie de l'homme », in *L'Agora*, vol. 1, n°4, décembre 1993-janvier 1994.

² Extrait du discours d'Antipas Mbusa Nyamwisi, ministre de la Coopération Régionale au cours d'un Atelier sur la Conférence Internationale sur la paix, la sécurité, le développement et la démocratie dans la région des Grands Lacs, le 8 mars 2006 à Kasongomi/Butembo).

de gestion du parc. il est ensuite un instrument d'efficacité et d'efficience pour la gestion transparente des ressources du parc. Les représentants de la population s'occupent du contrôle des activités de l'organe de gestion du parc pour son efficacité.

Ce système constitue une démythification de la conservation de la nature en République Démocratique du Congo et son application dans les aires protégées menacées par une explosion démographique aux alentours réduira les conflits.

Ce système répond au critère de durabilité d'autant plus qu'il intègre la zone agricole dans les limites du parc et instaure une structure de modernisation de cette agriculture, de sélection des cultures et de saisonnalité des cultures pour éviter qu'à la longue ces terres ne s'appauvrissent et que le même problème ne se pose. Ensuite, l'organe de gestion du parc intègre des structures d'animation et d'encadrement social de la population pour appuyer cette dynamique économique par une transformation mentale des paysans (sensibilisation sur la conservation de la nature, sur la limitation des naissances, sur la gestion des gonds, pour soutenir un développement intégral.

2.3. Réformes institutionnelles de l'organe de gestion du parc national des Virunga

Dans la première partie de ce travail, nous avons formulé un ensemble de critiques à l'égard de l'organisation institutionnelle de la gestion du parc comme étant à la base de la rigidité du système de gestion du parc, empêchant ainsi la population riveraine de recevoir les avantages du parc.

Nous proposons ainsi la réforme du système institutionnel actuel et l'ajournement du cadre juridique pour permettre à la population riveraine de participer à la gestion et à la prise des décisions au sujet du parc et transformer les relations conflictuelles actuelles en un partenariat solide qui repose sur la satisfaction des besoins vitaux de la population et aboutit à une meilleure conservation du parc.

2.3.1. Création d'un organe autonome de gestion du parc

La complexité des problèmes autour du Parc National des Virunga, son immensité (celui-ci étant plus grand que certains États limitrophes comme le Rwanda et le Burundi) justifient la nécessité d'une large participation de la population locale, le renforcement de capacités créatrices d'emplois et donc des revenus des populations et du gouvernement central, mais aussi dans le souci de respecter la forte décentralisation de l'Etat consacrée dans la nouvelle constitution de l'Etat, nous estimons que le Parc National des Virunga doit être considéré comme une institution d'intérêt public autonome mais soumise sous contrat de tutelle au ministère de l'environnement et conservation de la nature.

Il doit aussi de ce fait avoir une autonomie fonctionnelle et une autonomie financière et en cas de nécessité, recevoir des subventions et un appui de la province, du gouvernement central et des organisations internationales chargées de la protection de l'environnement.

Il est absurde, comme nous l'avons souligné tantôt, que les mesures de gestion du parc soient prises à Kinshasa par l'Institut congolais pour la conservation de la nature, qui gère une panoplie d'aires protégées au Congo, alors que le parc a d'énormes problèmes pour faire face à l'intervention humaine dans ses limites. Cette structure devra avoir son siège au Nord-Kivu, soit au chef-lieu de la province à Goma, soit au secteur central du parc à Rwindi, avec des ramifications de ces organes dans le reste des secteurs du parc.

2.3.2. Organisation et fonctionnement

Cette institution devra être chapeauté par un Conseil d'Administration, et devra comprendre des divisions spéciales tenant compte des considérations de développement autour du parc.

Cet organigramme ne respecte pas nécessairement les normes d'une bonne élaboration, mais il présente selon notre logique l'enchaînement idéal des organes dont nous éclatons le fonctionnement dans les pages qui suivent.

1. *Fonctionnement des organes*

Le comité de gestion: c'est l'organe qui chapeaute le système. il devra être composé de 20 membres dont:

- Le gouverneur de province du Nord-Kivu;
- Quatre élus locaux (députés provinciaux) en raison d'un député par territoire (Masisi, Rutshuru, Lubero et Beni) choisi de commun accord par les députés provinciaux de ce territoire au sein de l'Assemblée provinciale;
- Trois représentants désignés du ministère central d'environnement et conservation de la nature ou par l'ICCN ;
- Deux représentants de la FEC (surtout ceux qui sont bien plongés dans le secteur hôtelier ou de transport aérien) ;
- Deux représentants des partenaires extérieurs (UNESCO et WWF) ; - Deux représentants des organisations locales de développement; - Deux représentants des Églises;
- Quatre chefs coutumiers.

Ils doivent élire parmi eux un président, un vice-président et un secrétaire. Ils doivent définir la politique générale de gestion du Parc National des Virunga qui doit être soumise au conseil d'administration. Ils doivent désigner le Directeur Général, les chefs de division et les conservateurs en chef des secteurs du parc. Leur mandat doit être limité pour assurer l'alternance au sein de cet organe qui devra se réunir une seule fois par semestre sauf en cas de circonstances exceptionnelles.

La direction générale : celle-ci devra être animée par un membre du Conseil d'Administration désigné pour cette fin, qui doit accepter de résider en permanence au siège de l'organe. Il est chargé de la coordination générale des activités du Parc National des Virunga et applique les directives dressées dans le conseil de gestion. Il doit avoir un mandat bien défini et limité dans le temps.

Les divisions: elles s'occupent de la coordination générale des activités de :

- Conservation et recherche scientifique;
- Agriculture et développement communautaire dans et autour du PNVI ;
- Tourisme.

Les secteurs : pilotés par des conservateurs en chef qui assurent la gestion des entités sectorielles du parc dans toutes ses branches :

- La division sectorielle de conservation et recherche scientifique s'occupe de la gestion des gardes de parc (fourniture du matériel de défense et de surveillance) et la réhabilitation des postes de patrouille ;
- La division sectorielle de l'agriculture et développement communautaire composé d'un groupe d'experts en développement et d'agronomes. Celle-ci travaille avec les comités locaux de développement. Son intégration dans les structures de gestion du Parc National des Virunga est un processus de participation active de la population pour la prise en charge de l'agriculture et du développement rural.
- La division sectorielle de tourisme : elle s'occupe de l'encadrement de toute la filière touristique et de la formation des guides touristiques locaux.

Notons enfin que cette structure paraît lourde. Un budget conséquent devrait donc y être consacré. Toutefois, la nouveauté pour cette structure par rapport à la structure existante est le fonctionnement du conseil de gestion (administration) à la tête, les divisionnaires du tourisme et du développement communautaire ainsi que les agronomes comme source de dépenses du Parc National des Virunga. La plupart des structures de vase sont issues de la population et leur fonctionnement ne nécessite pas d'immenses charges budgétaires. Il s'agit de comités locaux de développement, des guides touristiques et d'autres membres de la filière écotouristique.

Cependant, tous les organes devraient travailler dans un climat intégratif et des relations harmonisées pour permettre à la base que les ennemis d'aujourd'hui travaillent ensemble dans un climat de collaboration. Exemple : comités locaux de développement et gardes de parc dans les

postes de patrouille.

3. Gestion des terres du parc

Nous considérons ici comme postulat de base la refondation ou la requalification des 790 000 hectares des terres du Parc National des Virunga. Tout en considérant que les limites du Parc National des Virunga resteront tout de même inchangées, nous catégorisons ses terres en trois parties: les terres d'intérêt économique où s'exerce une activité humaine contrôlée, les zones tampons et les zones réservées.

Plusieurs études ont déjà prouvé que «nombreuses des interventions de l'homme proviennent des problèmes sociaux non résolus ». Et selon Rudolf H. Strahm, «la destruction de l'environnement est liée à la pauvreté¹.

D'autres études menées dans certaines régions spécifiques d'Afrique ont montré les limites de la privation absolue des populations, de l'accès aux terres du parc. Une étude menée au Kenya fait ce constat: «Peut-on interdire aux agriculteurs de défricher certaines terres pour préserver la faune quand la demande alimentaire est si pressante? Peut-on leur faire comprendre qu'ils ne doivent pas abattre les animaux qui dévastent leurs cultures alors qu'il n'y a pas d'indemnité du gouvernement ? Ceux qui, d'Europe ou d'ailleurs, prônent la conservation sont rarement les payeurs².

Aux yeux de beaucoup de gens, geler des terres, dépenser de l'argent pour la conservation alors que les populations sont démunies est une sorte de scandale.

Une autre analyse portée cette fois à l'Est de la République Démocratique du Congo mettait en cause le maintien des totalités des terrains du parc comme réserve protégée. Selon celle-ci, «cette région très fertile, avec ses sols d'origine volcanique supporte une des plus fortes

¹ Cf Strahm, R. H., *Pourquoi sont-ils pauvres? Faits et chiffres en 84 tableaux sur les mécanismes du développement*, Ed. de la Baconnière, Boudry, Suisse, 1986.

² Lire XXX, « La sauvegarde de l'environnement, Fondation nationale des entreprises publiques », in *PANGLOS*, n° 16, Paris, 1986.

densités démographiques d'Afrique (jusqu'à 300 habitants / km²), exerçant une forte pression sur les limites des aires protégées, contrainte que l'ICCN devrait prendre en considération dans la gestion des parcs nationaux »¹.

3.1. Les terres agricoles ou d'intérêt économique

Quatre-vingts ans après la création du PNA, il est maintenant impossible de retrouver les zones agricoles. Bien que certains textes de l'ICCN nous renseignent qu'à certains endroits du parc il existe des zones qui étaient réservées à l'agriculture et laissées par conséquent à l'extérieur du parc (comme la partie presque enclavée de Mutwanga-Lume), dans les faits, toute cette partie confrontée à une explosion démographique est occupée quatre-vingts ans plus tard par des habitations.

C'est ainsi que dans ce système que nous proposons comme meilleure alternative pour pallier les problèmes de survie autour du parc, une partie des zones présentement incluses dans le Parc National des Virunga devrait être désaffectée selon la cartographie ci-contre.

3.1.1. Cartographie des zones agricoles et d'intérêt économique

À notre avis, plus de trente pourcents de la superficie totale du Parc National des Virunga devrait être affectée à des fins agricoles et économiques au profit de la population riveraine. Cette partie devra être constituée de terres qui ont relativement moins d'importance pour la conservation de la biodiversité du Parc National des Virunga.

En outre, certaines parties du parc dans lesquelles l'existence des matières précieuses est déjà prouvée par les scientifiques en la matière, peuvent être désaffectées des règles de protection pour favoriser l'exploitation par une entreprise spécialisée selon la législation minière en vigueur en République Démocratique du Congo.

Cependant, à notre avis, pour permettre une exploitation durable, rationnelle et respectueuse de l'environnement, cette nouvelle zone agricole

¹ [http://v\www.ecofac.orgica:nopee/N06/N0601-Zaire Parcs Nationaux/Zaire Parcsnationaux.htm](http://v\www.ecofac.orgica:nopee/N06/N0601-Zaire%20Parcs%20Nationaux/Zaire%20Parcsnationaux.htm).

doit rester partie intégrante du parc, bien que sous une autorité coutumière, sujette aux redevances.

D'autre part, dans certaines autres parties riveraines du parc, les endroits très nécessaires à la biodiversité importante du Parc National des Virunga sont plus proches des villages. Le principe serait que les zones agricoles soient à proximité des habitations, mais que pour les zones proches très nécessaires à la protection intégrante, les populations peuvent faire des déplacements saisonniers pour rejoindre les champs dans *des* zones plus ou moins éloignées. Cela a dû se faire pendant la période de culture. Par exemple dans les pêcheries de Kyavinyonge et Vitshumbi situées dans les endroits que la population elle-même craignait de cultiver, elle faisait des déplacements pendant la saison de culture, respectivement pour Muko, Kamavani et Vikingi (pour les habitants de Kyavinyonge) et Lunyasenge et Talihya (pour les habitants de Vitshumbi).

Toutefois, comme ces régions restent partie intégrante du parc, elles sont gérées selon certaines normes Ou principes de conduite.

3.1.2. Principes directeurs de gestion des terres agricoles

Les terres relevant du domaine du Parc National des Virunga sont gérées selon quatre principes directeurs.

1. 1^{er} principe: Saisonnalité des cultures

Des normes doivent être fixées pour faire en sorte que l'agriculture dans les zones agricoles du parc se fasse une fois par an surtout pendant la grande campagne de l'année. Cela évidemment pour empêcher un épuisement rapide des terres agricoles et pour permettre aux animaux sauvages de se mouvoir dans cette zone pendant la période d'abandon.

2. 2^{ème} Principe: Sélection des cultures

Certaines cultures dont l'usage saisonnier est possible, de grande rentabilité économique et dont la croissance n'altère pas directement la fertilité du sol devrait être privilégiées comme le riz, les haricots, le soja, le maïs, la tomate ...

Par contre, d'autres, comme le cafe, la banane doivent etre decouragees pour empcher le sol de s'appauvrir.

3. 3^{eme} Principe : Surveillance mixte

Comme les animaux sauvages constituent une menace permanente pour les cultures, une equipe mixte de surveillance devra etre formee, regroupant les gardes du parc du poste de patrouille le plus proche et certains delegues de la population des agriculteurs. Cela aura comme avantage de permettre un contact entre les deux parties jadis conflictuelles d'une part et d'eviter que les uns accusent les autres d'avoir volontairement occasionne le ravage des cultures ou la mort d'un animal sauvage.

4. 4^{eme} Principe: Taxation des revenus agricoles

Considerant les deux premiers principes, la saisonnalite et la selection des cultures, une taxe sur le revenu agricole pendant la campagne dans tous les champs situes au parc devra etre perue par le comite de developpement ou comite de dialogue dans chaque rayon agricole. Elle devra varier de 10 a 15 % de la production. Cette taxe aura pour role :

D'assurer le fonctionnement des organes du Parc National des Virunga qui s'occuperont desormais de l'agriculture et developpement agricole:

- D'assurer la remuneration saisonniere des agents de surveillance et leur ration;
- D'assurer la modernisation de l'agriculture dans le parc et la fourniture des credits en intrants agricoles pour permettre la production en grande echelle pouvant tenir pendant l'annee et la lutte contre l'appauvrissement du sol;
- De permettre, selon un pourcentage donne a l'organe du parc, d'assurer une sensibilisation sur la protection de l'environnement et les activites de developpement communautaire ami: alentours du parc.

5^{eme} principe : Gestion de l'apres campagne agricole

Après les quelques quatre ou cinq mois de la campagne agricole, les terres faisant partie des zones agricoles devront rester entièrement sous le contrôle des gardes du parc et la population devra s'abstenir d'exercer quelque activité dans les limites de cette zone.

3.1.3. Les zones tampons

Selon la stratégie de Séville à laquelle on a fait référence dans le chapitre précédent la zone tampon est identifiée comme une surface entourant une aire centrale ou contiguë à celle-ci. En principe, quand on observe les limites du Parc National des Virunga, on a du mal à identifier les zones tampons d'autant plus que certains villages les plus proches du parc ne sont séparés que par des pancartes. Cela peut-être puisque d'une part les zones tampons n'étaient pas prévues d'avance pendant la création du parc, soit puisque la croissance de la population a poussé les habitations plus proches des limites du parc.

À notre avis, selon le système que nous proposons, la zone tampon devra être constituée d'une surface d'un kilomètre de longueur pour assurer une transition entre la zone centrale intégrante et la zone d'intérêt économique. Celle-ci devra constituer la limite pour les surveillants des champs de repousser les animaux. Donc une circulation peut y être autorisée et la récolte de bois, mais soumise au contrôle des agents des postes de patrouille qui obligatoirement y seront basés. La plantation des arbres y est encouragée.

3.1.4. Les zones intégrantes ou centrales

Elles sont formées de l'ensemble de terres qui jouissent d'une protection particulièrement sévère pour la biodiversité qu'elles renferment. Ainsi toutes les terres qui sont exclues du domaine des deux autres zones précitées seraient incluses dans celles-ci.

Par ailleurs, pour des raisons d'ordre pratique, évoquées surtout dans le principe de rationalité de la conservation, certaines pratiques peu favorables à la conservation, mais très pertinente pour le développement des communautés riveraines peuvent y être encouragées notamment:

- Le traçage des routes pour le désenclavement des zones de production pouvant favoriser l'accès des produits agricoles aux marchés;
- L'entretien des lieux de récréation comme les plages, les paillotes et autres confort pour l'attraction touristique ;
- La construction de sites touristiques comme les monuments dans les endroits historiquement mémorables pour susciter la curiosité des visiteurs potentiels.

4. Quelques projets connexes au système

Pour éviter les attaques du parc par les populations en manque des ressources, il faut créer des projets pouvant bénéficier directement aux riverains. Il s'agit de :

4.1. L'électrification des pêcheries

L'un des problèmes auxquels sont confrontés gardes du parc et population (surtout dans les pêcheries enclavées dans le parc), c'est la recherche du bois de chauffage.

Les activités connexes à la pêche, surtout le fumage des poissons, liées à l'accroissement de la population dans les pêcheries sont à la base d'une demande de plus en plus croissante en énergie dans les villages. Pourtant la législation en la matière permet aux habitants des pêcheries de récolter le bois mort du parc pour répondre à ces besoins domestiques. Mais avec le temps, trouver du bois mort face à une demande croissante et quotidienne, devient un exploit. Il faut s'enfoncer à plusieurs kilomètres dans le parc. Ceci est maintenant à la base des tiraillements entre les femmes des pêcheries et le parc car celles-ci sont tentées d'abattre les arbres du parc.

Dans cette circonstance, la solution la plus appropriée et la moins problématique, même si elle paraît relativement coûteuse, est l'électrification des pêcheries pour faire face à la demande des travaux domestiques et la conservation de poissons.

De toutes les façons, il existe certaines chutes d'eau dans les endroits

proches des pêcheries, qui peuvent faciliter l'installation des mini-barrages hydroélectriques pour les pêcheries.

4.2. Le boisement autour du parc

L'une des innovations de la population que nous avons rencontré ce sont les initiatives de lutte contre la rareté du bois de chauffage. Dans le Graben lacustre avant la dévastation des parties qui appartenaient au parc, la population se ravitaillait dans le parc en ramassant le bois mort.

Cependant, quelques mois après que la partie du parc a été entamée par les cultures, les anciens champs dont le sol était tellement appauvri, ont été transformés en champs d'eucalyptus pour faire face à la demande de bois. La pénurie a été ainsi résorbée.

Le parc pourrait soutenir ce genre d'initiatives dans tous les villages autour du parc pour rendre le bois plus disponible et empêcher par conséquent le déboisement du parc.

4.3. Le désenclavement par réseaux routier et maritime des zones de production agricole

La commercialisation des produits issus des zones frontalières du parc connaît encore des nombreuses difficultés suite à l'inexistence de réseaux d'évacuation efficace, routière ou maritime.

L'une des constatations les plus amères dans le parc est que c'est dans les zones les plus proches du parc que l'on connaît encore l'inexistence des voies routières, ce qui empêche les produits de ces régions d'accéder facilement et dans les meilleures conditions aux marchés régionaux.

4.4. La réorganisation de la pêche sur le lac Edouard et dans les rivières Semliki et Rutshuru

Cette proposition a été consacrée dans notre travail sur l'exploitation du lac Edouard. Elle est une alternative de base pour apporter une solution à la diminution du potentiel halieutique. Cette réorganisation pourra occasionner le rétablissement de la filière pêche qui constitue un domaine d'emplois et d'enrichissement des riverains du parc, mais aussi faire accéder

la population riveraine aux protéines animales dans les conditions les plus simplifiées possibles.

4.5. La promotion de l'élevage autour du parc

Jusqu'à l'heure actuelle, le braconnage constitue encore le seul moyen pour certains ménages riverains du parc de bénéficier de la viande.

La promotion de l'élevage du petit bétail et du gros bétail autour du parc pourra aussi constituer une voie de sortie pour permettre à la population d'accéder facilement à la viande, ce qui pourra avoir un impact positif sur la réduction du braconnage.

4.6. Projet de lancement de la filière touristique

Même si le Parc National des Virunga présente d'importantes curiosités touristiques, il reste néanmoins parmi les régions qui sont moins préparées en matière de conditions d'hébergement des touristes.

Or les conditions d'hébergement ont aussi une part dans le choix des endroits de récréation touristique. Les investisseurs locaux devront être incités à créer des hôtels, des restaurants, des plages ... pour permettre aux visiteurs de retrouver un conditionnement adéquat au tourisme.

En outre, les milieux avoisinant le parc devraient être soutenus, entre autres l'appui pour l'urbanisation des cités avoisinant les sites d'attraction touristique (Jomba, Rutshuru, Vitshumbi, Kyavinyonge, Kyondo, Kasindi, Lubirihya, Lume, Mutwanga, Beni- Butembo, et.)

Par ailleurs, la formation des guides touristiques locaux peut apporter un espoir aux populations riveraines en termes d'emplois.

Conclusion générale

La gestion des aires protégées reste un problème majeur dans certaines régions congolaises surtout celle surpeuplée comme celles situées dans la province du Nord-Kivu. Le Parc National des Virunga dans cette catégorie des réserves naturelles convoitées par les populations et provoque un conflit permanent entre les riverains et le gestionnaire du parc

représentant l'Etat. Cet article analyse les causes de cette cohabitation conflictuelle et propose des voies et moyens pour en sortir en termes de système de gestion pouvant concilier à la fois protection de l'environnement et développement plus ou moins durable des communautés autour du parc. Cette étude montre clairement que le conflit actuel s'explique par des facteurs historiques liés au mécanisme de création du parc dans un flou en terme des limites (création du parc dans un contexte de colonisation) et d'extension continue sans l'accord des populations locales, par la forte pression démographique autour du parc (population riveraine a été multipliée par 20 depuis la création du parc), par un système de gestion du parc qui n'associe pas des populations locales, par la faiblesse des activités de développement pouvant profiter à la population. Ainsi certains droits dont la population devrait jouir pour sa survie, elle ne pouvait les exercer que par fraude, Au lieu de la cession des terres, ce fut l'expropriation des terres; au lieu de la collaboration, ce fut le matraquage; au lieu du droit de chasse, ce fut le braconnage; au lieu du droit de pêche, la pêche clandestine.

À sa création, les classements et les agrandissements des terres du parc, arrachées des populations indigènes colonisées, n'ont pas tenu compte du partage rationnel entre l'espace à protéger et l'espace cultivable nécessaire pour une population en croissance démographique rapide.

Le système de conservation est censé être une politique de protection du territoire, qui doit améliorer les conditions naturelles favorables à la survie des populations locales. Mais à quatre-vingts ans d'existence du Parc National des Virunga, il n'y a pas eu d'actions d'accompagnement des populations riveraines par l'amélioration des terres cultivables, l'évaluation des besoins des populations, la création des infrastructures économiques et sociales, etc. qui devraient permettre au parc de jouer pleinement son rôle qui est à la fois écologique et économique. Dans la pratique, rien de tout cela ne s'est réalisé. Bien au contraire, le parc a causé un tort immense aux populations riveraines notamment le ravage des cultures maigres chaque saison par les éléphants, les singes et autres animaux, sans indemnisation des victimes, le manque de terres à cultiver, les assassinats sans procès pour une

moindre violation des principes stricts de conservation, l'interdiction de pêche, le manque de passage pour l'écoulement des produits agricoles, le nonaccès au bois de chauffage, au bois d'œuvre et aux protéines animales, l'insécurité des zones frontalières du parc par la présence des milices non inquiétées dans le parc ... Donc, au lieu que le parc soit le moteur de développement de la région alentour qui est rurale, il est devenu cause de pauvreté pour les populations riveraines. Cet article analyse différentes propositions antérieures notamment le problème des limites des parcs et des glissements des populations vers de nouvelles zones disposant suffisamment des terres arables.

La précision des limites ou le retour aux limites coloniales du parc que certains présentent comme une alternative viable pour la résolution du conflit est adoptée pour certains coins isolés du parc mais ce n'est pas une solution capable de rassurer la durabilité de la sérénité des relations parc-population.

Le glissement des populations est une solution miracle et plus problématique pour la résolution rapide du problème. L'attachement des populations aux terres ancestrales, l'insécurité grandissante dans les zones d'accueil, le manque d'infrastructures économiques et sociales minimales dans la région d'accueil, le coût financier énorme et surtout la dégradation écologique très inquiétante qui en découle, sont autant des facteurs qui plaident pour l'inopportunité de cette politique. Nous l'envisageons comme une procédure secondaire pour assurer dans le long terme la durabilité des relations parc-population.

Enfin, on propose un système de gestion et de protection, basé sur un principe tri-conceptuel de protection: conservation participative, intégrative et rationnelle. Ce principe prend la population riveraine du parc comme partie prenante pour la protection du parc et insère les objectifs de survie de la population dans la protection par la promotion des activités économiques dans une partie du parc. Ensuite, ce système intègre la population dans les organes de prise de décisions et la rend responsable pour leur fonctionnement. Enfin, il simplifie les mesures de protection dans les

endroits économiquement nécessaires pour la survie des riverains afin de reprendre la place de l'homme comme finalité de la protection de la nature.

Bibliographie

A. Ouvrages

BARDE, J. P., *Économie et politique de l'environnement*, l'Économiste, PUF, 1982.

DORST, J., *La nature dénaturée*; éd. Delachaux et Nestlé, Paris, 1965.

DERAINE, Sylvie, *Économie et environnement*, Le Monde, éd. Marabout, Paris, 1993.

MATHIEU, L., *Terre, opération survie*, éd. NIESSIDOR, la Faraudok, 1975.

STRAHM, R.H., *Pourquoi sont-ils pauvres? Faits et chiffres en 84 tableaux sur les mécanismes du développement*, Ed. de la BACONNIERE, Baudry, Suisse, 1986.

B. Articles de revue

GENEREUX, J., «Le développement durable est-il soutenable? », in *Alternatives économiques*, n°206, septembre 2002, pp. 22-23.

JETTE-SOUCY, N., «Pour une écologie de l'homme », in *L'Agora*, Vol. 1, n°4, décembre 1993-janvier 1994.

NZABANDORA NDI NIUBANZI, «Les expropriations foncières effectuées au profit du Parc National Albert et les réactions des paysans du Nord- Kivu de 1925 à 1983 », in *Cahiers de CEPRY*, n°1, 1984.

TANGAY, F., « Greenpeace répliques », in *L'Agora*, vol. 1, n° 5, février 1994.

VILLENEUVE, Cl., « L'écologisme est-il un humanisme? », in *L'Agora*, vol. 1, n° 5, février 1994.

ZABULONI SIMISI, «Plaidoyer des populations riveraines du Parc National des Virunga », Syndicat d'Alliance Paysanne, Rutshuru, ord-Kivu, janvier 2004.

XXX, « La sauvegarde de l'environnement, Fondation nationale des entreprises

XXX, Magazine pour la conservation de la nature au Nord-Kivu, Kacheche, n° 46, Goma, RDC, 2005

C. AUTRES DOCUMENTS

ECHAUDEMAISON, C. D. et alii, *Dictionnaire d'économie et des sciences sociales*, Nathan, Paris, 1993.

Etat des lieux de la cohabitation pacifique entre les aires protégées et les

communautés locales et peuples autochtones pygmées au Nord-Kivu, Réseau CREF, Goma, 2005.

XXX, *Rapport de la Conférence Internationale sur la population et le développement*, tenue en Égypte au Caire, 18 octobre 1994.

D, TRAVAUX DE FIN DE CYCLE ET MÉMOIRES

KAKULE TEMBO Pascal, « *Mayangos : : Objet du conflit entre populations autochtones et les gestionnaires du Parc National des Virunga de 1996 à 2004*, Mémoire, SPA, U.C.G., 2002-2003.

MUHINDO NZANGI BUTONTO, *L'exploitation du lac Edouard et son impact sur la situation socio-économique des armateurs: cas de la pêche de Kyavinyonge*, TFC, faculté des sciences économiques, U.C.G., 2003-2004.

TEMBO KUNO Newton, *La problématique du conflit entre le Parc National des Virunga et la population locale en territoire de Lubero*, Mémoire, SPA, U.C.G., 2003-2004.

E. NOTES DE COURS

KITAKYA PALUKU, A., *Cours de théories de la croissance économique*, LI Économie et Développement, U.C.G., 2004-2005.

MAFIKIRI TSONGO, A., *Cours de Microéconomie*, LI Économie et Développement, U.C.G., 2004-2005.

MUKENDI NGINDU, *Cours d'Économie de développement*, LI Économie et développement, U.C.G., 2004-2005.

MUKENDI NGINDU, *Cours de Population, environnement et développement*, LI Économie et Développement, U.C.G., 2004-2005.

NGUBA MUNDALA, *Cours de Méthodes de recherche en sciences économiques*, G₃ Économie, U.C.G., 2003-2004.

F. ARCHIVES ET TEXTES LÉGAUX:

XXX, *Rapport d'enquête pour les droits indigènes dans le Parc National Albert*, 19 février 1940 à Irumu.

KASONIA, F., *Recueil des documents de la COPEf⁷. sa création, son fonctionnement et ses relations avec l'ICCN*, 1^{ère} édition, octobre 2004.

Déclaration de Stockholm, 1972.

Déclaration de Rio de Janeiro, 1992.

Déclaration de Johannesburg, 2002.

Protocole de Kyoto.

Stratégie de Séville.

G .INTERNET

www.fao.org/docrep

www.dictionnaire-environnement.com

[www, uicn.org/thèmes/wcpa/wpc_2003/français/proceedings_fr/recommandation.pdf](http://www.uicn.org/thèmes/wcpa/wpc_2003/français/proceedings_fr/recommandation.pdf)

www.unep.org/documents_multilingual/default.asp.document

www.ecofac-org/canopee/N06/N0601-Zaire,ParcsNationaux

www.préservonsplanète.com/actions-gouvernementales

www.unesco.org

www.industrie.gouv.fr/energie/developp/serre/textes/se-Kyoto-htm